

APPEL A PROJETS 2021

« Développer la recherche d'outils numérique en faveur de l'autonomie des personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives »

Cahier des charges

INTRODUCTION

Consciente de son engagement citoyen et de sa volonté d'être acteur du progrès, La Mutuelle Générale souhaite accompagner et soutenir la recherche et l'innovation technologique et organisationnelle dans la prise en charge des maladies neurodégénératives au plan médical, médicosocial et social.

Les maladies neuro-dégénératives touchent une importante population en France et leur fréquence augmente de manière importante avec l'âge. On compte aujourd'hui en France, plus d'un million de personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer et autres démences, 160 000 personnes traitées pour la maladie de Parkinson et 80 000 atteintes de sclérose en plaques.

Ces malades présentent des troubles cognitifs, une altération fonctionnelle, des troubles de l'humeur, du comportement, du sommeil et de la nutrition, avec une lente évolution sur des années. Leur prise en charge interroge l'organisation même de notre système de soins. Elles obligent à aller au-delà de la simple réponse médicale (technique, à l'acte, ...) et nécessitent un accompagnement individualisé.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication représentent un levier important pour aider les patients à préserver leur autonomie. Ces technologies peuvent réduire les fractures territoriales sur le plan médical et médico-social et répondre à la nécessité d'adapter les organisations de soins aux transformations démographiques (populationnelles et professionnelles). Elles organisent différemment les interrelations soignants, soignés, aidants. Ces technologies permettent de rapprocher soins, prévention, éducation thérapeutique et accompagnement.

→ Prévenir et accompagner la perte d'autonomie de la personne atteinte de maladie neurodégénérative grâce aux nouvelles technologies c'est cet enjeu, que La Mutuelle Générale souhaite porter.

THÉMATIQUE

Les prises en charges actuelles reposent sur les traitements non-médicamenteux. Elles permettent d'améliorer la qualité de vie des patients, de contribuer au maintien de l'autonomie et dans une certaine mesure de freiner la progression de la maladie. Parmi ces prises en charge, l'approche par les technologies de l'information et de la communication (TIC) constitue un axe majeur de soutien à la personne tant aidée qu'aidante.

De nombreux dispositifs sont aujourd'hui en cours de développement ou accessibles au marché et susceptibles d'être utilisés dans le cadre d'une prise en charge de maladie neurodégénérative. La Fondation de La Mutuelle Générale souhaite par cet appel à projets aider les développeurs de solution à mener des évaluations scientifiques et indépendantes, notamment pour répondre aux évolutions réglementaires sur les dispositifs médicaux.

Par ailleurs, l'augmentation de la prévalence des maladies neurodégénératives, nécessite une mobilisation de plus en plus importante de la communauté soignante et aidante. La technologie numérique peut aussi accompagner l'évolution des modèles d'organisation vers plus d'efficience, et apporter une réponse de service adaptée à tous les stades de l'évolution de la maladie.

Chaque année, la Fondation de La Mutuelle Générale offre une enveloppe globale de 50 000 euros pour soutenir plusieurs projets dans la prévention et l'accompagnement de la personne atteinte de maladies neuro-dégénératives.

Cette année, l'appel à projets porte sur «la recherche d'outils numérique en faveur de l'autonomie des personnes atteintes de maladies neuro-dégénératives ». Il a pour objectif d'identifier et encourager des solutions innovantes qui permettent d'améliorer la santé et l'autonomie des personnes atteintes de maladies neurodégénératives sur les thématiques suivantes :

Thème 1 : Le suivi et l'accompagnement du malade et des aidants familiaux et professionnels au domicile (maintien à domicile et VAD)

Il s'agit de soutenir des solutions qui assurent le maintien de l'autonomie au domicile de la personne le plus longtemps possible, dans des conditions de bien-être optimal et de sécurité. Les projets attendus concernent à titre d'exemple sans être exhaustif :

- → De la création, de l'amélioration ou du déploiement d'objets connectés
- → Des applications numériques ou des logiciels/sites internet pour les malades et/ou les aidants pour notifier les soins et l'évolution de la maladie
- → Des outils numériques pour les professionnels de santé et d'aide à la personne
- → Du développement de la télémédecine dans les territoires ruraux ...

<u>Thème 2 : Les pratiques innovantes des professionnels et dispositifs d'accompagnement au sein des organisations de santé (institutions)</u>

Il s'agit de s'intéresser aux solutions développées qui modifient les pratiques des professionnels ou les dispositifs des organisations, durablement en faveur des personnes atteintes de maladies neurodégénératives. Les projets attendus concernent à titre d'exemple sans être exhaustif :

- → Logiciels de suivi sur un ou plusieurs sites
- → Numérisation des outils de travail des professionnels

EVALUATION DU PROJET

L'évaluation doit porter sur :

- L'intérêt d'usage : pour le patient, les aidants et les professionnels de santé ;
- L'intérêt en matière organisation et Pratiques professionnelles.

L'évaluation devra être réalisée par un organisme indépendant du fournisseur rentrant tels que des living lab, des établissements de soins comme des centres de santé ou structures d'hébergement tel que des Ehpad.

TYPE DE SOUTIEN

La Fondation de La Mutuelle Générale cherche à encourager des projets proposant des solutions innovantes qui permettent d'améliorer la santé et l'autonomie des personnes atteintes de maladies neurodégénératives via :

- Un soutien financier de 18 mois ;
- Une participation à la valorisation des résultats.

En retour, la Fondation attend de la part du candidat dans le délai de 18 mois :

- Un rapport intermédiaire ;
- Un rapport final;
- Une communication sur son projet par au choix : un article scientifique, un poster dans un congrès scientifique, une communication dans la presse écrite ou en ligne, la participation à des salons

DESTINATAIRES DE L'APPEL À PROJETS

Cet appel à projets s'adresse aux :

- Entreprises et Start up du secteur numérique ;
- Etablissements de santé type Soins de Suite et réadaptation (SSR), CHU, CH, Maison de Santé, EHPAD...
- Professionnels de santé et collectivités territoriales
- Sociétés savantes, laboratoires (scientifiques, sociologiques), associations (living lab), ...

Les collaborations entre Start up ou entreprise du secteur numérique et les laboratoires sont souhaitées par la Fondation.

Une attention particulière sera donnée sur l'aspect co-création, co-conception (de type Living'Lab) impliquant les usagers (ou ses représentants), l'entreprise et le monde académique lors de la création du projet.

Les projets soumis devront être en phase de recherche et développement avancée et présenter un potentiel de succès important auprès des utilisateurs. Incrémentale ou de rupture, l'innovation devra nécessairement s'inscrire dans une perspective applicative.

CONDITIONS DE RÉPONSE À L'APPEL À PROJETS

Les dossiers de candidature doivent comporter :

- Un résumé du projet ;
- Des éléments d'information sur le contexte et/ou justificatif et/ou problématique du projet (revue de littérature, bibliographie, étude de marché);
- Le caractère innovant du projet ;

- Une description du dispositif technologique et/ou de la solution e-santé et/ou du service proposé;
- Une présentation des modalités de réalisation et de la méthodologie d'évaluation du dispositif proposé;
- Le nom de l'organisme indépendant réalisant l'expérimentation et son expérience dans le domaine;
- Une présentation des acteurs du projet, de leur articulation et leur mode de travail collaboratif;
- Une description du bénéfice et de l'impact de la solution sur l'autonomie de la personne, le positionnement des aidants et/ou l'évolution des pratiques des professionnels ;
- Des éléments sur les perspectives de valorisation, d'évolution et de pérennisation ;
- Un budget détaillé du projet et de l'évaluation.

PROCÉDURES DE SÉLECTION

La sélection des dossiers sera réalisée par le comité de gestion sur la base des avis rendus par le comité scientifique, à l'issue d'une double expertise.

CRITÈRES DE SELECTION

Une attention particulière sera portée aux critères de sélection suivants :

- L'utilité du projet c'est-à-dire la réponse à un besoin réel identifié et justifié par des fondements scientifiques et/ou économiques ;
- Le caractère innovant du produit ou dispositif (unique sur le marché et/ou dans les organisations similaires, qui induit un changement dans la prise en charge);
- La crédibilité du projet (capacité à réunir l'ensemble des conditions et moyens nécessaires à la réussite du projet);
- Le bénéfice du projet (apport en termes d'amélioration de la santé et/ou de l'autonomie).

TYPE D'UTILISATION DU BUDGET

- La Fondation de La Mutuelle Générale accorde un soutien financier durant la période couverte par la convention de recherche qui est de 24 mois maximum ;
- Les fonds ne sont accessibles que sur facture ;
- Le budget peut être utilisé pour financer du personnel, de la prestation mais aussi pour de la communication qui valorise les résultats.

CALENDRIER

Étape 1	Lancement de l'appel à projets	15 janvier 2021
Étape 2	Réception des candidatures	15 mars 2021
Étape 3	Traitement des candidatures reçues et envoi aux membres du comité scientifique pour expertise	2 avril 2021
Étape 4	Retour des expertises des membres du comité scientifique, classement des dossiers	15 mai 2021
Étape 5	Sélection des candidats lors du comité de gestion de la Fondation de La Mutuelle Générale	juin 2021

Les informations et **dossiers à télécharger sont disponibles** https://www.lamutuellegenerale.fr/fondation

DATE LIMITE D'ENVOI : 15 mars 2021 à <u>riis@fondationdelavenir.org</u> (Référence AAP_FLMG21)

Contact: Veelasha HOOKOON au 01 40 43 23 92 ou par e-mail: RIIS@fondationdelavenir.org *Tous les dossiers enregistrés feront l'objet d'un accusé de réception par e-mail*